



Cahier d'acteur

Nature En Occitanie et LPO

Date : 6 November 2025

Présentation de Nature En Occitanie (NEO) :

14 rue de Tivoli, 31000 Toulouse - contact@natureo.org - www.natureo.org



Association régionale de protection de la nature en Occitanie depuis 1969, nous comptons aujourd'hui une équipe pluridisciplinaire de 30 salariés, 1.000 adhérents dont 250 bénévoles actifs, un conseil collégial, 6 pôles thématiques. C'est dans le cadre du pôle Veille Ecologique que nous contribuons à cette concertation pour bonne prise en compte de l'aspect biodiversité.

Contact : Cathy Clément : c.clement@natureo.org Pascale Dru : pascale.dru@gmail.com

Présentation de LPO Ligue de protection des oiseaux Occitanie Délégation territoriale 31 :



Association nationale fondée en 1912 pour protéger les oiseaux menacés de disparition, la LPO agit pour la connaissance scientifique, la protection et la promotion auprès du grand public de la biodiversité.

Contact : François Barbier Amigon : francois.barbier.amigon@laposte.net

Le point de vue commun de NEO et LPO :

Nos associations, membres de **France Nature Environnement**, ne sont pas opposées par principe aux parcs éoliens terrestres. Nous veillons cependant à ce que les implantations soient raisonnées et respectent le maintien de la biodiversité. Chaque projet relève du cas par cas, sur une évaluation précise des enjeux naturalistes. Même en fin de concertation, nous n'avons pas pu voir l'*étude environnementale d'état initial* malgré plusieurs demandes. Nous avons participé aux réunions d'ouverture et de clôture ainsi qu'à celle qui aurait dû être consacrée aux enjeux environnementaux :

- seule une *synthèse* de l'étude d'état initial environnemental a été communiquée
- l'étude d'impact n'a pas débuté, les effets du futur parc sur l'avifaune et les chiroptères (chauve-souris) font l'objet de simples recommandations et préconisations, sans préciser les mesures ERC (Eviter Réduire Compenser) et DEP (demande de dérogation de destruction d'espèces protégées), ni les modalités de suivi et actions correctives en phase d'exploitation
- un SDA (Système de détection automatisé) visant à réduire la mortalité des oiseaux et chiroptères est prévu mais sans préciser quel système est sélectionné laissant de nombreuses interrogations sur son efficacité supposée et son fonctionnement : distance de détection, latence avant mise à l'arrêt des pales... (les retours d'expérience notamment dans l'Hérault n'ont malheureusement pas tenu leurs promesses).

Dans ce contexte, nous nous prononçons ici essentiellement sur la séquence **EVITEMENT** et interrogeons l'opportunité du choix du site d'implantation au regard des enjeux biodiversité connus, en complément de nos interventions lors des différentes réunions publiques.

1. Choix du site : une diversité de biotopes favorable à la biodiversité et à préserver

Dans la note complémentaire "Identification du site et opportunité du projet", Carte 1 : Contraintes environnementales, patrimoniales et liées au bâti (p.16), seules les forêts publiques sont cartographiées, ne prenant pas en compte la proximité de nombreux bois privés (chênes, conifères, feuillus) pourtant bien présents sur le site d'implantation lui-même et ses abords immédiats. Sont également omis les plans d'eau de proximité.

Considérant la présence de ruisseaux, de lisières, de coteaux et d'espaces ouverts cultivés ou prairies ainsi que la proximité du Tarn, cette mosaïque de milieux offre à la faune gîtes et espaces de chasse. La grande diversité floristique relevée (332 espèces) témoigne de la qualité de l'écosystème des habitats naturels du site.

De plus “*le site se situe au niveau d'un corridor des milieux boisés de plaine selon le SRCE d'Occitanie, ce qui démontre l'intérêt des boisements présents sur le secteur, ceux-ci se situant dans un contexte majoritairement ouvert et agricole.*” comme indiqué en p28 de la synthèse état initial environnemental pour décrire leur utilisation par les chiroptères. Les rapaces forestiers (Autour des palombes, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin...) sont aussi concernés.

Les espèces les plus sensibles aux éoliennes sont les oiseaux et les chiroptères. Les risques d'impact sont d'autant plus importants que des zones refuges préservées (ENS, Zones Natura 2000, Znief) se trouvent à proximité tout autour dont 2 ENS/Znief à moins de 10/16 km (Gravières de la Valette, forêt de Buzet, respectivement à 3,5 km et 8,1 km de la ZIP – Zone d'implantation potentielle).

Afin de garantir la cohérence (et l'efficacité) des actions en faveur de la biodiversité, il convient de prendre en compte les sites de compensation actuels et futurs (CC Val Aïgo/RD630 Bessières à moins de 4 km), non mentionnés.

Le site a vraisemblablement été choisi en fonction du foncier disponible et d'une cartographie simplifiée, sans en appréhender la topographie. Or, dans le choix des sites éoliens, il est recommandé d'éviter les sites en crête ou en col, ainsi que près des forêts.

En effet, les crêtes concernées par le projet, en rive droite du Tarn, servent de point d'appui à tous les oiseaux planeurs (rapaces, cigognes, migrateurs et nicheurs locaux). Très concrètement, si l'on calcule la surface plane des 4 ou 5 pales des rotors¹, on obtient 9 ha d'occupation cumulée sur l'espace aérien, qui plus est en hauteur puisque chaque éolienne s'élève à 200m, sur des coteaux de 100m de dénivelé, ce qui représente un mur de 300 m à franchir pour la faune volante, avec risques de collision.

Par conséquent, le site du projet est mal placé et questionne fortement sa compatibilité avec les enjeux biodiversité.

Figure 11 – Concentration des passages migratoires lors du franchissement d'un relief
(d'après MEEDDM, 2010)

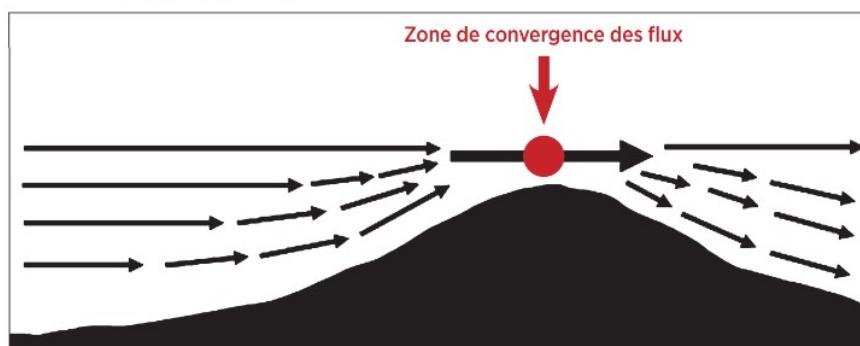


Fig.11 : Issue de l'étude LPO OFB ONCFS « Éoliennes et biodiversité-Synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer » 2019, p56

2. La synthèse état initial environnemental : des enjeux incomplets sous-évalués

Le **Busard Saint-Martin** est un rapace sédentaire qui niche sur le site (ZIP), classé EN (En Danger) sur la liste rouge régionale 2024 avec un critère C (petite population et déclin). Il s'agit donc d'un enjeu très fort (indiqué comme nicheur probable avec enjeu fort p20 dans la synthèse mais absent du tableau récapitulatif des enjeux p22 !) dont il faut impérativement localiser le site de nidification pour préservation et évitement.

Le **Milan royal**, classé EN sur la liste rouge régionale 2024 avec un critère D (très petite population), est potentiellement nicheur et hivernant mais également migrateur. Ce rapace peut former des dortoirs hivernaux aux effectifs parfois conséquents et son mode de déplacement (maraude en haut vol) le rend particulièrement vulnérable aux éoliennes. Evalué « enjeu modéré » p23 dans la synthèse, nous le considérons comme « enjeu très fort », d'autant qu'il

1-85m de rayon d'une pale soit 150 à 170 m de diamètre => πr^2 = surface du cercle 22.698m² par éolienne x 4 ou 5 => 9 ha d'occupation plane de l'espace aérien cumulé

bénéficie d'un PNA² (Plan National d'Actions), la France étant son principal couloir de migration entre l'Allemagne et l'Espagne (70 % des effectifs mondiaux sont présents sur ces 3 pays).

Le recensement des **14 espèces de chiroptères** minimum sur le site semble étoffé et confirme une diversité, une présence et une utilisation importantes du site, notamment des « gîtes maternités » dans des boisements et du bâti ainsi que des espaces de chasse et de transit. Une carte détaillée des usages du site et espèces contactées serait utile. Toujours selon la synthèse de l'Etat initial environnemental, un gîte maternité de **Noctules communes** est suspecté sur la ZIP ou sur l'aire d'étude rapprochée. Espèce migratrice de haut vol particulièrement sensible à l'éolien (mortalité par collision et perte d'habitat), ses populations ont drastiquement diminué de 88 % entre 2006 et 2019 selon le programme Vigie-Chiro, coordonné par le Muséum national d'histoire naturelle³.

L'ensemble des chauve-souris font l'objet d'un PNA (voir note2) : « *elles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes et participent au maintien de l'équilibre des milieux naturels notamment par une régulation forte des effectifs d'insectes nocturnes* ». « *Leur cycle de vie comprend différentes phases : l'hibernation, la mise bas et les périodes de transit printanier et automnal. A chaque période sont associés des besoins spécifiques en termes d'habitats : gîtes ou terrains de chasse.* » Leur présence est donc quasi continue toutes espèces confondues et il serait impératif de prouver l'efficacité du système de bridage dynamique (évoqué de manière imprécise) en n'oubliant pas que la proximité du gîte de maternité des noctules nécessiterait un bridage particulièrement sévère.

En p34 de la Synthèse état initial environnemental, on lit « *Après application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité, les impacts résiduels seront nul, voire positifs, pour la préservation des espèces protégées.* » Malheureusement, cette phrase est mensongère et trompeuse d'autant plus qu'aucune de ces mesures n'est détaillée, ni même ne semble étudiée précisément à ce stade ! Seules des généralités imprécises sont énoncées sous forme de recommandations dans le tableau final, certaines étant notées comme « *obligatoires* » mais sans localisation cartographiée.

De plus, comme expliqué dans l'étude « Éoliennes et biodiversité-Synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer »⁴ p54 : « *Les emplacements des aires naturelles protégées étant connus et définis, il est facile d'en établir une cartographie. La tâche s'avère plus complexe quand cela concerne les voies de migration (oiseaux et chauves-souris), les domaines vitaux (rapaces), les gîtes(chauves-souris), etc.* » et p59 : « *Bien que l'emprise du projet au sol puisse sembler faible et n'affecter que peu d'habitats, ses effets sur la faune, et notamment les oiseaux et les mammifères (essentiellement les chiroptères) peuvent avoir une plus grande portée. Pour comprendre qu'il est nécessaire d'appréhender les effets du projet sur une zone géographique étendue, il est important de ne pas oublier que le domaine vital d'un rapace s'étend sur plusieurs milliers d'hectares [...] et que certaines chauves-souris s'éloignent de presque 30 km de leur gîte chaque nuit pour chasser.* » ... *voire plusieurs centaines de km pour les noctules par exemple qui volent également très haut.*

Enfin, p 41 : « *À cela s'ajoutent un taux de reproduction faible (un seul jeune par an pour la plupart des espèces), une maturité sexuelle relativement tardive (entre 1 et 3 ans suivant les espèces) et une longévité élevée (Austad & Fischer, 1991 ; Wilkinson & South, 2002 ; Turbill et al., 2011). Trois caractéristiques qui expliquent la vulnérabilité naturelle des populations de chiroptères dont le maintien repose fortement sur les individus adultes et leur survie (Culina et al., 2019) »*

3. Etat initial environnemental : nos données complémentaires

- Les bâtiments de l'usine Brusson de Villemur sur Tarn sont utilisés par **une population de chiroptères** en gîte de mise bas et de transit, regroupant **plus de 1000 individus chaque année**, à moins de 5 km de la ZIP. Ce grand nombre est exceptionnel et témoigne d'une véritable richesse du patrimoine naturel sur le territoire. 5 espèces sont présentes : Grand murin, Minioptère de Schreibers, Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancreées, Rhinolophe euryale. C'est un gîte d'intérêt majeur au niveau international avec donc un enjeu très fort du secteur pour les chauve-souris.

Le projet éolien se trouvant dans un rayon < 5 km, il existe un très fort risque d'impact et la hauteur des éoliennes impacterait l'ensemble des espèces⁵

2- Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques et opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement d'espèces de faune et de flore sauvages menacées. Ils sont financés et mis en oeuvre par les DREAL, liste consultable ici : https://biodiversite.gouv.fr/projet-pna/?region=&categorie_espece=

3- <https://www.20minutes.fr/planete/3057891-20210614-biodiversite-o-comment-implanter-eoliennes-epargner-chauves-souris>

4- https://www.lpo.fr/media/read/33936/file/lpo_oncfs_2019.pdf

5- https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Note_technique_GT_eolien_SFEPm_2-12-2020-leger.pdf

- Dans la forêt de Buzet (zone privée) à environ 10 km du site, une importante maternité de Noctules (probablement des **Noctules de Leisler**) d'au moins 200 animaux a été découverte cet été. Des individus de cette même espèce ont été contactés dans le même secteur, en chasse, ce 30/10/25 puis le 2/11/25 en fin d'après-midi par vent assez fort 19-35 km/heure soit 5-9 m/s. Pour rappel, cette espèce de haut vol se déplace à des dizaines ou des centaines de km chaque nuit.

- Extrait du "Compte rendu du suivi 2025 du Carré rapaces diurnes nicheurs Villematiers", coordonné par L. Kergoat et F. Barbier Amigon (à paraître, rédaction en cours) :

Des impacts forts sur l'avifaune

Il se trouve qu'en 2025, des sessions d'observation de rapaces diurnes, menées dans le cadre du programme de l'Observatoire rapaces (LPO et CNRS), ont eu lieu de février à septembre sur un Carré de 5 km x 5 km juste au sud de la ZIP (zone d'implantation potentielle), Carré qui recouvre pour son quadrant nord-est l'AER (aire d'étude rapprochée, soit un cercle de 3 km autour de la ZIP).

Sans entrer dans les détails, voici les observations principales qui fondent notre opposition circonstancielle au projet des Collines du nord toulousain :

- espèces nicheuses dans la ZIP : Busard Saint-Martin (enjeu très fort sur cette espèce), Autour des palombes, Epervier d'Europe et Buse variable ; la Bondrée apivore pourrait également avoir un couple nicheur. Hors rapaces : la Pie-grièche écorcheur qui fait l'objet d'un PNA Plan national d'action
- espèces nicheuses dans l'AER, en particulier dans les coteaux qui s'étagent du Tarn vers la ZIP : Aigle botté, Faucon crécerelle et Faucon hobereau, Milan noir, Grand-duc d'Europe. Circaète Jean-le-Blanc à proximité. Ces espèces, de par leur manière de prospecter et de chasser à mi-hauteur, sont vulnérables à l'éolien en crête
- espèces migratrices observées dans le Carré, se déplaçant sur un axe sud-ouest / nord-est, ayant pour la plupart traversé la ZIP par dizaines, voire centaines : Balbuzard pêcheur, Milan royal (objet d'un PNA lui aussi), Milan noir (les plus nombreux), Bondrée apivore (passages en nombre), Busard des roseaux, Epervier d'Europe, Oie cendrée, Cigogne noire (espèce rare)
- au total, pas moins de 95 espèces d'oiseaux ont été observées sur le Carré en 2025, dont nombre d'oiseaux d'eau aux lacs de Valette tout proches

Dans le choix des sites éoliens, il est recommandé d'éviter les sites en crête ou en col, ainsi que les sites près des forêts. De ce point de vue, le site du projet est mal placé.

Conclusion

Au vu de l'ensemble de ces données, les risques de mortalité et l'impossibilité de compenser les pertes amènent à renoncer à ce site situé en crête, de plus au-dessus de la basse vallée du Tarn (site Natura 2000) et à proximité d'étangs dédiés aux migrants, pour y établir des éoliennes.

La présence quasi continue des rapaces le jour et des chiroptères la nuit conduit à des périodes de fréquentation allant de mars à septembre pour la nidification et jusqu'à novembre pour la migration post nuptiale, incluant les déplacements constants des espèces locales sur site. Cette situation conduira à un bridle excessif qui sans doute remettrait en cause la rentabilité du projet, en supposant que ledit bridle soit efficient. Nous incitons les aménageurs à prendre très sérieusement en compte cet aspect biodiversité dans les calculs du modèle économique et des volumes de production d'électricité attendus. Nos associations resteront particulièrement vigilantes sur ce point, d'autant que de nombreuses questions restent sans réponse à ce sujet et le risque est bien trop important pour un trop grand nombre d'espèces déjà en situation de vulnérabilité quant à leurs effectifs et leurs cycles de vie.

Dans un souci de responsabilité vis à vis des programmes de préservation (notamment PNA...), il serait incohérent de porter préjudice à des espèces pour lesquelles des fonds sont dédiés. Notre patrimoine naturel local est une véritable richesse qui mérite toute notre attention au vu de sa fragilité dans le contexte actuel.

Nous préconisons donc le report de l'éolien dans le secteur sur d'autre énergies renouvelables comme le photovoltaïque sur parking en ombrière, sur bâtiments commerciaux notamment.

Nous nous positionnons donc clairement pour un renoncement définitif à ce projet d'éolien sur ce site précis.

Cathy Clément
pour Nature En Occitanie



François Barbier Amigon
pour la LPO

